A2021-CO-PV-01

47e Congrès ordinaire
Projet de procès-verbal

Tenu au Centre de congrès et d'expositions de Lévis (présentiel et virtuel)
1er, 2, 3 et 4 juin 2021

Mardi 1er juin

Étant donné le contexte de pandémie de COVID et les mesures sanitaires émises par la Santé publique, ce 47e Congrès a lieu en mode hybride, soit en virtuel et en présentiel.

L'équipe de techniciens de la firme Solotech ainsi que des membres du personnel de l'AREQ assistent les congressistes dans leur branchement à la plateforme Web. Le quorum est atteint puisque, selon les statuts et règlements de l'AREQ, la majorité des personnes déléguées qui composent le Congrès forment le quorum.

1. Ouverture

1.1 Présentation d'ouverture

Une courte vidéo sous forme de texto d'une jeune fille qui s'adresse à sa grand-mère est présentée en ouverture.

1.2 Informations générales et techniques

Annie Brochu remercie les délégués d'être présents. Elle explique brièvement en quoi consiste la logistique de ce congrès en virtuel. Une courte vidéo explicative sur le fonctionnement de la plateforme Web est présentée.

1.3 Discours d'ouverture de la présidente de l'AREQ

Lise Lapointe ouvre officiellement le 47e Congrès de l'AREQ. Elle remercie tous les invités, les membres du CE, du CA et le personnel de l'AREQ ainsi que les personnes déléguées d'être présents à ce congrès qui, exceptionnellement, a lieu en présentiel et en virtuel. Elle mentionne que le Congrès est une occasion de faire le point sur les actions posées au cours des quatre dernières années et de définir des priorités pour le futur. « Le Congrès, c'est également l'occasion, comme le dit la thématique retenue cette année, de montrer que L'AREQ est une voix forte, dans une société en mouvement. »

Elle rappelle aux membres du CN les différentes actions posées au sein de la vie associative de l'AREQ ainsi que les services qui ont été développés pour mieux répondre aux besoins des membres. Elle mentionne que l'AREQ s'est mobilisée et coalisée pour des causes sociales importantes et qu'elle a aussi travaillé à élargir sa notoriété et sa visibilité. Elle fait part de plusieurs gains concrets réalisés avec d'autres associations d'aînés.

Elle mentionne que la pandémie a complètement bouleversé les habitudes de vie. « On a réussi à s'adapter. Il y a un an, on ne savait pas ce qu'était Zoom. On a dû apprendre à vitesse grand V. On a prouvé que ce n'est pas vrai que les aînés ne maîtrisent pas la technologie. » Elle mentionne qu'il y a encore beaucoup de pain sur la planche et qu'il faut continuer de faire rayonner l'AREQ. Il faut forcer le gouvernement à écouter et à arrêter de tabletter les nombreux rapports qu'il commande et qu'il met chaque fois de côté. Elle rappelle qu'une grande campagne de visibilité et de communication sera lancée à l'automne afin de faire entendre la voix des aînés et de mettre le Cap sur la dignité des aînés.

Elle termine en mentionnant que l'avenir de l'AREQ est rempli d'espoir. Elle remercie les personnes déléguées pour leurs efforts et leur adaptation et leur souhaite un excellent Congrès.

1.4 Vidéo du bilan du triennat

Une vidéo de Lise Lapointe qui fait le bilan du triennat en rapport avec son rôle de présidente de l'AREQ est présentée.

2. Nomination à la présidence et à la coprésidence des débats

DÉCISION 20-21-D-01
Il est proposé par Lise Lapointe, appuyée par Nicole Paradis, que Ginette Plamondon, Ronald Labelle et Pierre Lefebvre agissent, à tour de rôle, à titre de présidence et de coprésidence des débats.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption des règles de fonctionnement du congrès

La présidente des débats, Ginette Plamondon, présente les Règles de fonctionnement en mode virtuel spécifiques au 47e Congrès de l'AREQ, document portant la cote D13549-3. Puis, la décision suivante est prise :

Comité plénier d'échanges
Comité plénier d'annonce de propositions

DÉCISION 20-21-D-02
PRINCIPALE
Il est proposé par Lise Lapointe, appuyée par Diane Cinq-Mars, d'adopter l'ensemble des règles de fonctionnement en mode virtuel spécifiques au 47e congrès de l'AREQ, tel que présenté au document D13549-3.

Proposition adoptée à majorité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général de l'AREQ, Dominic Provost, fait la lecture de l'ordre du jour du 47e Congrès de l'AREQ, document portant la cote D13549-1. Il explique que deux modifications ont été apportées à la première version qui leur a été acheminée, soit le point 1.4 « vidéo du bilan du triennat » qui a été scindé en 5, c'est-à-dire une vidéo pour chaque membre du CE et l'ajout du point 20.1 « Comités sur la relève ainsi que sur les personnes amies ».

Comité plénier d'échanges
Comité plénier d'annonce de propositions

Proposition Roy
Il est proposé par Denis-Jocelyn Roy, appuyé par Marguerite Michaud, d'ajouter le point 20.2 « Indexation » à l'ordre du jour du 47e Congrès de l'AREQ.

Proposition Laprise
Il est proposé par Jean-Noël Laprise, appuyé par Michel Labine, que les temps de pause de l'ordre du jour du 47e Congrès de l'AREQ soient réduits à 10 minutes.

DÉCISION 20-21-D-03
Demande de vote par Richard Languirand
Ginette Plamondon explique que la personne qui demande le vote doit obtenir l'appui des 2/3 des personnes déléguées pour passer directement au vote.

Proposition adoptée au 2/3

DÉCISION 20-21-D-04
Proposition Roy
Il est proposé par Denis-Jocelyn Roy, appuyé par Marguerite Michaud, d'ajouter le point 20.2 « Indexation » à l'ordre du jour du 47e Congrès de l'AREQ

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-05
Proposition Laprise
Il est proposé par Jean-Noël Laprise, appuyé par Michel Labine, que les temps de pause de l'ordre du jour du 47e Congrès de l'AREQ soient réduits à 10 minutes.

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-06
PRINCIPALE
Il est proposé par Lise Lapointe, appuyée par Denis Jocelyn Roy, d'adopter le projet d'ordre du jour du 47e Congrès de l'AREQ qui aura lieu du 1er au 4 juin 2021 en avant-midi, tel qu'amendé au document D13549-1.

Proposition adoptée à majorité

5. Approbation du procès-verbal du 46e Congrès de l'AREQ des 29, 30, 31 mai et 1er juin 2017

Christiane Potvin-Lapalme présente le procès-verbal du 46e Congrès de l'AREQ qui a eu lieu les 29, 30, 31 mai et 1er juin 2017, document portant la cote D13549-5. Advenant des corrections à apporter au procès-verbal, elle invite les personnes déléguées à les présenter à la secrétaire d'instances, Nancy Miller. Le procès-verbal sera considéré adopté à la fin du Congrès ordinaire.

DÉCISION 20-21-D-07
Il est proposé par Christiane Potvin-Lapalme, appuyée par Michel Haguette, d'adopter le procès-verbal du 46e Congrès de l'AREQ qui a eu lieu les 29, 30, 31 mai et 1er juin 2017 tel que présenté au document D13549-5.

Proposition adoptée à l'unanimité

6. Rapport sur la situation financière de l'AREQ

À tour de rôle, Marcel Leroux et Martine Faucher présentent le rapport sur la situation financière de l'AREQ au 31 août 2020, document portant la cote D13549-7.

Comité plénier d'échanges
Comité d'annonce de propositions

DÉCISION 20-21-D-08
PRINCIPALE
Il est proposé par Marcel Leroux, appuyé par Jean-Claude Lavoie, que le Congrès reçoive le rapport sur la situation financière de l'AREQ au 31 août 2020, tel que présenté au document D13549-7.

Proposition adoptée à majorité

7. Élections

7.1 Présentation du processus électoral dans un contexte virtuel

Jacques Boucher nomme les membres qui composent le comité national d'élection, soit Ginette Lapointe R-07, Sylvain Brassard R-02, Roland Beaudoin R-05, Albert Kelfa R- 09, et lui-même. Il mentionne que dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie, le processus électoral aura lieu en virtuel.

Sylvain Brassard fait part des modalités pour assurer le bon déroulement du scrutin. Il mentionne que tous les délégués ont le droit de vote. Le comité national d'élection a établi que pour pouvoir voter, la personne doit avoir assisté à au moins une journée au Congrès. Le vote se tiendra le 3 juin 2021 de 12 h 30 à 16 h 30. Les personnes déléguées recevront un lien pour accéder à la plateforme Simple Vote ainsi qu'un code d'accès à usage unique. Par la suite, Jacques boucher explique les modalités convenues par le comité national d'élection en ce qui concerne l'activité électorale.

Comité plénier d'échanges

Mercredi 2 juin

8. Présentation des mises en candidature au conseil exécutif

Jacques Boucher, accompagné de Sylvain Brassard, annonce officiellement qu'à l'ouverture de la 2e journée du 47e Congrès de l'AREQ le comité d'élection a reçu sept candidatures pour former le nouvel exécutif de l'AREQ pour le prochain biennat, soit :

- À la présidence : Lise Lapointe
- À la 1re vice-présidence : Claire Bélanger et Christiane Potvin-Lapalme
- À la 2e vice-présidence : Francine Tremblay
- Au secrétariat : Micheline Germain-Saucier et Mireille Ménard
- À la trésorerie : Marcel Leroux

L'ordre de prise de parole, quand il y a plus d'une candidature à un même poste, est déterminé par un tirage au sort. Christiane Potvin-Lapalme et Mireille Ménard interviendront en premier.

9. Projet des orientations

- **Présentation**
- **Décisions**

Lise Lapointe mentionne que le but de ce point est de définir les orientations pour le prochain biennat. Elle rappelle que le projet des orientations a été présenté lors du CN et que les régions et les secteurs ont également eu la possibilité d'en discuter. Par la suite, Dominic Provost présente le projet des orientations 2021-2023, document portant la cote D13549-10.

La présidence d'assemblée mentionne que les propositions principales qui apparaissent en grisé dans le document sont présumées proposées et appuyées. Toutes les autres propositions qui figurent dans le cahier doivent être reprises, proposées et appuyées. Une nouvelle proposition qui n'apparaît pas au cahier doit obtenir l'appui de 200 personnes déléguées pour qu'elle puisse être en débat.

Comité plénier d'échanges

10. Discours de la présidente de la CSQ

Lise Lapointe invite Sonia Ethier à prendre la parole. Cette dernière salue les personnes présentes et mentionne que c'est un privilège pour elle de s'adresser aux personnes déléguées du 47e Congrès de l'AREQ, dont le thème est « Une voix forte dans une société en mouvement ». Elle félicite les délégués pour leur travail incroyable, actif et constant dans la défense de l'ensemble des droits des membres de l'AREQ. Elle les remercie d'avoir défendu les aînés du Québec en ces temps incertains de la pandémie qui a mis en lumière les problématiques particulières que vivent les aînés du Québec.

Elle mentionne que l'AREQ et la CSQ ont collaboré à l'avancement de plusieurs dossiers, notamment en ce qui concerne la maltraitance organisationnelle, la promotion des cœurs brisés et l'assurance médicament. Elle indique que l'AREQ rejoint la CSQ par son axe « La défense des droits de nos membres et la participation au mieux-être de la société ». Elle remercie les personnes déléguées pour leur engagement et elle félicite l'AREQ pour ses 60 ans. Elle termine en mentionnant que c'est avec une grande fierté qu'elle rejoindra les rangs de l'AREQ le 1er juillet 2021.

Comité plénier d'échanges

Line Camerlain salue les personnes déléguées. Elle mentionne qu'elle est marraine de l'AREQ depuis 9 ans et que c'est un honneur pour elle de participer à ce 47e Congrès de l'AREQ. Elle indique qu'elle est toujours impressionnée de la qualité et de la pertinence des échanges lors des débats. Elle remercie les membres du CE ainsi que les personnes déléguées pour leur engagement.

Comité plénier d'échanges

11. Projet des orientations 2021-2023 (suite)

- **Décisions**

Comité d'annonce de propositions

Proposition Thébault
Il est proposé par Maryvonne Thébault, appuyée par Lucille Martin, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 2 A) de l'axe 1, provenant de R-03, telle que présentée à la page 3 du document D13549-10.

Proposition Frémont
Il est proposé par Suzanne Frémont, appuyée par Pierrette Simoneau, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 2 B) de l'axe 1, provenant de R-03, telle que présentée à la page 3 du document D13549-10.

Proposition Thébault
Il est proposé par Maryvonne Thébault, appuyée par Claire Guay, de référer au CN la proposition de modification de l'orientation 2 B), provenant de R-03, telle que présentée à la page 3 du document D13549-10.

Proposition Tanguay
Il est proposé par François Tanguay, appuyé par Bernard Martin, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 5 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée à la page 5 du document D13549-10.

Proposition Claing
Il est proposé par Nicole Claing, appuyée par Claire Villemure, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 7 de l'axe 1, provenant de 09-H, telle que présentée à la page 6 du document D13549-10.

Proposition Lemieux
Il est proposé par Gilles Lemieux, appuyé par Nicole Patry-Lisée, le dépôt de la proposition Claing à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 7 de l'axe 1, provenant de 09-H, telle que présentée à la page 6 du document D13549-10.

Proposition Chaput
Il est proposé par Thérèse Chaput, appuyée par Ginette Scarpino, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 7 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée aux pages 6 et 7 du document D13549-10.

Proposition Besner
Il est proposé par Manon Besner, appuyée par Paul A. Lévesque, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 10 de l'axe 1, provenant de R-09, telle que présentée à la page 7 du document D13549-10.

Proposition Lemay Fournier
Il est proposé par Marcelle Lemay Fournier, appuyée par Michel Haguette, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 14 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée à la page 8 du document D13549-10.

Proposition Trépanier
Il est proposé par Sonia Trépanier, appuyée par Alice Gagnon, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 16 de l'axe 1, provenant de 06-F, telle que proposée à la page 10 du document D13549-10.

Proposition Besner
Il est proposé par Manon Besner, appuyée par Paul A. Lévesque, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 16 de l'axe 1, provenant de R-09, telle que proposée à la page 11 du document D13549-10.

Proposition Pelletier
Il est proposé par Pierre Pelletier, appuyé par Anne-Marie Daoust, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 17 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée à la page 12 du document D13549-10.

Proposition L'Écuyer
Il est proposé par Monique L'Écuyer, appuyée par Pierrette Boudreau, d'adopter la nouvelle orientation à l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée à la page 12 du document D13549-10.

Proposition Besner
Il est proposé par Manon Besner, appuyée par Paul A. Lévesque, d'adopter la nouvelle orientation à l'axe 1, provenant de R-09, telle que présentée à la page 13 du document D13549-10.

Proposition Lapierre
Il est proposé par Roger Lapierre, appuyé par Rémi Gagnon, de référer au CE la proposition Besner à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 18 de l'axe 1, provenant de R-09, telle que présentée à la page 13 du document D13549-10.

Proposition Vallée-Larue
Il est proposé par Nicole Vallée-Larue, appuyée par Danielle Marchand, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 1 de l'axe 2, provenant de R-03, telle que présentée à la page 14 du document D13549-10.

Proposition Lapierre
Il est proposé par Roger Lapierre, appuyé par Rémi Gagnon, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 1 de l'axe 2, provenant de R-09, telle que présentée à la page 14 du document D13549-10.

Proposition Besner
Il est proposé par Manon Besner, appuyée par Paul A. Lévesque, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 2 de l'axe 2, provenant de R-09, telle que présentée à la page 15 du document D13549-10.

Proposition Rancourt
Il est proposé par Marie Rancourt, appuyée par Claude Janvier, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 4 de l'axe 2, provenant de R-03, telle que présentée à la page 16 du document D13549-10.

Proposition Lapierre
Il est proposé par Roger Lapierre, appuyé par Rémi Gagnon, d'adopter la proposition de modification de l'orientation 7 de l'axe 2, provenant de R-03, telle que présentée au document D13549-10.

Proposition Beauvais
Il est proposé par Régent Beauvais, appuyé par Bernadin Létourneau, d'adopter la proposition de modification provenant de R-08, voulant que les axes 1 et 2 du projet des orientations 2021-2023 soient inversés, telle que présentée à la page 18 du document D13549-10.

Derniers droits de parole
Vote

DÉCISION 20-21-D-09
Proposition Thébault *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 2 A) de l'axe 1, provenant de R-03, telle que présentée à la page 3 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-10
Proposition Thébault *à l'effet de référer au CN la proposition de modification de l'orientation 2 B), provenant de R-03, telle que présentée à la page 3 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité
Dispose de la proposition Frémont

DÉCISION 20-21-D-11
Proposition Tanguay *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 5 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée à la page 5 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-12
Proposition Lemieux *de dépôt de la proposition Claing à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 7 de l'axe 1, provenant de 09-H, telle que présentée à la page 6 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité
Dispose de la proposition Claing

DÉCISION 20-21-D-13
Proposition Chaput *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 7 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée aux pages 6 et 7 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-14
Adoption de la principale concernant l'orientation 7 de l'axe 1, telle qu'amendée au document D13549-10.

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-15
Proposition Besner *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 10 de l'axe 1, provenant de R09, telle que présentée à la page 7 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-16
Proposition Lemay Fournier *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 14 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée à la page 8 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-17
Proposition Trépanier *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 16 de l'axe 1, provenant de 06-F, telle que proposée à la page 10 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-18
Proposition Besner *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 16 de l'axe 1, provenant de R-09, telle que proposée à la page 11 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-19
Proposition Pelletier *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 17 de l'axe 1, provenant de R-10, telle que présentée à la page 12 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-20
Proposition L'Écuyer *à l'effet d'adopter la nouvelle orientation 17 de l'axe 1, provenant de R- 10, telle que présentée à la page 12 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-21
Proposition Lapierre *de référer au CE la proposition Besner à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 18 de l'axe1, provenant de R-09, telle que présentée à la page 13 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité
Dispose de la proposition Besner

DÉCISION 20-21-D-22
Proposition Vallée Larue *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 1 de l'axe 2, provenant de R-03, telle que présentée à la page 14 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité
Dispose de la proposition Lapierre

DÉCISION 20-21-D-23
Proposition Besner *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 2 de l'axe 2, provenant de R-09, telle que présentée à la page 15 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-24
Proposition Rancourt *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 4 de l'axe 2, provenant de R-03, telle que présentée à la page 16 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-25
Proposition Lapierre *à l'effet d'adopter la proposition de modification de l'orientation 7 de l'axe 2, provenant de R-03, telle que présentée au document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-26
Proposition Beauvais *à l'effet d'adopter la proposition de modification provenant de R-08, voulant que les axes 1 et 2 du projet des orientations 2021-2023 soient inversés, telle que présentée à la page 18 du document D13549-10.*

Proposition adoptée à majorité

DÉCISION 20-21-D-27
Principale
Adoption du projet des orientations 2021-2023, tel qu'amendé au document D13549-10.

Proposition adoptée à l'unanimité

12. Activité électorale

- **Discours des personnes candidates**
- **Période de questions**

Roland Beaudoin, membre du comité national d'élection, invite les membres ayant posé leur candidature au conseil exécutif à se présenter. Il s'agit de Lise Lapointe à la présidence, Claire Bélanger et Christiane Potvin-Lapalme à la 1re vice-présidence, Francine Tremblay à la 2e vice-présidence, Micheline Germain-Saucier et Mireille Ménard au secrétariat et Marcel Leroux à la trésorerie. S'ensuit une période de questions et de réponses.

<u>Jeudi 3 juin</u>

13. Statuts et règlements
- **Présentation**
- **Décisions**

Marcel Leroux explique que les statuts et règlements seront présentés en quatre blocs. Il présente la mise en contexte qui se retrouve aux pages trois à cinq du document D13549-2 et explique brièvement comment est constitué le document. Par la suite, Annie Brochu présente le 1er bloc des propositions de modifications aux statuts et règlements de l'AREQ reçues au 31 décembre 2020 et qui se retrouve aux pages 6 à 13 du document D13549-2. Elle explique que les membres du CA ont convenu que le vote sera basé sur les 590 personnes déléguées qui étaient branchées le matin même à 9 h.

La présidence d'assemblée mentionne que les propositions de modifications aux statuts et règlements recommandées par le CN, document portant la cote D13549-2, sont considérées annoncées par Marcel Leroux et appuyées par le CN. Les propositions qui sont au document D13549-2 et qui n'ont pas été reprises par le CN doivent être proposées et appuyées par une personne de la salle.

Comité plénier d'échanges
Comité d'annonce de proposition pour le bloc 1

Principale
Il est proposé par Marcel Leroux, appuyé par Carmen Langlais, d'adopter les modifications proposées par le conseil national à l'article 4.01 a) composition et l'ajout des mesures transitoires 29.01, 29.02 et 29.03 au chapitre 29.00 – Transition, telles que présentées dans la première section du document D13549-2, aux pages 7 à 13 inclusivement.

Lise Labelle et Gaétane Lebel demandent le vote scindé de l'article 4.01.

Proposition Labelle
Il est proposé par Lise Labelle, appuyée par Micheline Shink, de référer l'article 4.01 au Congrès de l'AREQ de 2023.

Proposition Lebel
Il est proposé par Gaétane Lebel, appuyée par la majorité des personnes présentes de modifier le 2e paragraphe de l'article 4.01 de la façon suivante : « Malgré ce qui précède, que le minimum des délégués par secteur soit de quatre personnes déléguées ».

Derniers droits de parole
Vote

DÉCISION 20-21-D-28
Proposition Labelle *de référer l'article 4.01 au Congrès de l'AREQ de 2023.*

Proposition rejetée à majorité

DÉCISION 20-21-D-29
Proposition Lebel *de modifier le 2e paragraphe de l'article 4.01 de la façon suivante : « Malgré ce qui précède, que le minimum des délégués par secteur soit de quatre personnes déléguées ».*

Proposition rejetée à majorité

DÉCISION 20-21-D-30
Principale *à l'effet d'adopter les modifications proposées par le conseil national à l'article 4.01 a) « Composition » telles que présentées dans la première section du document D13549-2 aux pages 7 et 8.*

Proposition adoptée à majorité des 2/3

DÉCISION 20-21-D-31
Principale *à l'effet d'ajouter les mesures transitoires 29.01, 29.02 et 29.03 au chapitre 29.00 – « Transition », telles que présentées dans la première section du document D13549-2 aux 8 à 13 inclusivement.*

Proposition adoptée à majorité des 2/3

Question de privilège de Lise Lapointe afin de demander de référer les blocs 2, 3 et 4 des statuts et règlements, qui se retrouvent aux pages 14 à 56 du document D13549-2, au Congrès de l'AREQ qui aura lieu en 2023.

DÉCISION 20-21-D-32
Il est proposé par Lise Lapointe, appuyée par Jeanne-D'Arc Groulx, de référer au Congrès de l'AREQ de 2023 les blocs 2, 3 et 4 qui se retrouvent aux pages 14 à 56 du document D13549-2 et qui portent sur les propositions de modifications aux statuts et règlements de l'AREQ.

Proposition adoptée à majorité

14. Statuts et règlements

- **Présentation**
- **Décisions**

Les blocs 2, 3 et 4 qui se retrouvent aux pages 14 à 56 du document D13549-2 sont reportés au Congrès de l'AREQ qui aura lieu en 2023.

Vendredi 4 juin 2021

Question de privilège de Lise Lapointe concernant les présidences d'assemblée.

DÉCISION 20-21-D-33

Il est proposé par Lise Lapointe, appuyée par Raoul Deraspe que Ginette Plamondon, Guillaume Gilbert-Deschênes et Laurier Caron agissent, à tour de rôle, à titre de présidence et de coprésidence des débats.

Proposition adoptée l'unanimité

Question de privilège de Réjean Lemelin afin de remercier l'AREQ pour la diffusion d'informations concernant le Manoir Laure-Gaudreault lors du 47e Congrès de l'AREQ.

15. Élections

15.1 Dévoilement des résultats électoraux

Jacques Boucher, remercie tout d'abord Ginette Lapointe R-07, Sylvain Brassard R-02, Roland Beaudoin R-05 et Albert Kelfa R-09 ainsi que Dominic Provost et le personnel de l'AREQ pour leur soutien. Il présente le résultat des élections au conseil exécutif de l'AREQ. Les personnes qui constitueront le conseil exécutif de l'AREQ sont :

- À la présidence : Lise Lapointe
- À la 1re vice-présidence : Claire Bélanger
- À la 2e vice-présidence : Francine Tremblay
- Au secrétariat : Micheline Germain Saucier
- À la trésorerie : Marcel Leroux

Par la suite, une vidéo est diffusée pour présenter la campagne publicitaire de l'AREQ qui aura lieu à l'automne 2021.

16. Hommages

Des hommages sont rendus aux membres du CE et du CA qui terminent leur mandat. Certaines interventions ont lieu en direct et d'autres sont préenregistrées.

17. Entérinement des présidences régionales comme conseillères ou conseillers au conseil d'administration

Lise Lapointe explique que les membres du conseil d'administration sont administrateurs de l'Association. Ils sont élus à la présidence de leur région, mais c'est le Congrès qui a le pouvoir de confirmer le rôle de ces personnes comme administrateur de l'AREQ, tel que stipulé à l'article 4.02b) des statuts et règlements de l'AREQ.

DÉCISION 20-21-D-34
Il est proposé par Lise Lapointe, appuyée par Huguette Charette, que le Congrès entérine comme conseillères et conseillers au conseil d'administration pour 2021-2023, les personnes présidentes régionales suivantes :

- *Raoul Déraspe, Bas-St-Laurent–Gaspésie–Les-Îles–Côte-Nord (01) ;*
- *Francois Duperré, Saguenay–Lac-St-Jean (02) ;*
- *Carole Pedneault, Québec–Chaudière-Appalaches (03) ;*
- *Monique Dionne, Cœur et Centre-du-Québec (04) ;*
- *Brigitte Roy, Estrie (05) ;*
- *Danielle Wolfe, Île de Montréal (06) ;*
- *Nicole Tremblay, Outaouais (07) ;*
- *Claire Léveillé, Abitibi-Témiscamingue (08) ;*
- *Manon Besner, Montérégie (09) ;*
- *Pierrette Boudreau, Laval–Laurentides–Lanaudière (10).*

Proposition adoptée à majorité

18. Hommages (suite)

Des hommages sont rendus aux membres du CE et du CA qui terminent leur mandat. Certaines interventions ont lieu en direct et d'autres sont préenregistrées.

19. Fondation Laure-Gaudreault (FLG)

19.1 Discours du président de la FLG

Nicole Gagnon explique brièvement en quoi consiste la Fondation Laure-Gaudreault. Elle mentionne qu'elle est la responsable politique depuis sept ans et elle remercie toutes les personnes bénévoles qui y travaillent. Elle rappelle que le tirage national prévu en 2020 n'a pas eu lieu étant donné la pandémie de COVID qui a fait en sorte que le Congrès de l'AREQ a été reporté en 2021.

Par la suite, Robert Gaulin remercie les congressistes de s'être adaptés à la période COVID et d'avoir relevé le défi exigeant de collecte de Fonds pour la FLG. Il fait le bilan des actions posées par la Fondation au cours de l'année, notamment une contribution spéciale de 50 000 $ répartie dans tous les secteurs pour des banques alimentaires. Il indique que 17 900 billets ont été vendus pour un montant de 77 335 $, dont un montant de 71 727 $ sera distribué dans les régions pour leurs bénéficiaires.

Comité plénier d'échanges

19.2 Tirage national

Nicole Gagnon fait part du nom des personnes gagnantes de tirages d'une valeur de 125 $ à 500 $ de la Fondation Laure-Gaudreault qui ont eu lieu en avant-midi devant dix témoins. La liste des personnes gagnantes sera diffusée sur le site de la Fondation Laure-Gaudreault.

Robert Gaulin procède aux tirages de prix d'une valeur de 1000 $ à 5 000 $ de la Fondation Laure-Gaudreault. La liste des personnes gagnantes sera diffusée sur le site de la Fondation Laure-Gaudreault.

Question de privilège de Manon Besner afin de rendre hommage à Christiane Potvin-Lapalme.

Question de privilège de Diane Laflamme pour apporter une motion de félicitations à tout le personnel de l'AREQ, aux membres du CA, aux présidences d'assemblée ainsi qu'aux personnes déléguées pour la grande dévotion et la patience dont ils ont fait preuve tout au long du Congrès.

Question de privilège de Carole Fontaine qui fait un court témoignage de sa 1re participation au Congrès de l'AREQ. Elle termine en mentionnant qu'il est nécessaire d'alléger le mode de fonctionnement.

Question de privilège d'Angéline Demers qui suggère de publiciser la vidéo « Cap sur la dignité » qui a été présentée lors du Congrès. Elle souhaiterait également diminuer la lourdeur du Congrès. Elle suggère qu'il y en ait un sur les orientations et un autre sur les statuts.

Question de privilège de Thérèse Chaput qui remercie toute l'équipe de lui avoir permis de s'exprimer.

Question de privilège de Micheline Germain Saucier qui remercie les congressistes qui lui ont accordé leur confiance.

Question de privilège d'Andrée Guertain qui rappelle l'importance de défendre le pouvoir d'achat, l'indexation et l'appauvrissement constant des personnes aînées.

Point d'ordre de Pierre Jobin qui mentionne que les interventions ne sont pas de l'ordre des questions de privilège.

Question de privilège de Jeanne D'Arc Groulx pour souligner l'excellent travail de Jacques Gagnon, président de secteur de sa région qui est décédé au mois de mars dernier.

Question de privilège d'Yvan Brassard qui aimerait que le Congrès se prononce en faveur de l'acceptation de la présence animale comme zoothérapie dans les CHSLD et les autres résidences pour aînés.

La présidence d'assemblée explique qu'il faut demander une modification de l'ordre du jour, qui doit être voté au 2/3 des personnes déléguées afin que sa demande fasse l'objet d'un débat.

DÉCISION 20-21-D-35
Il est proposé par Yvan Brassard, appuyé par Patrice Côté, d'ajouter le point « Présence animale comme zoothérapie dans les CHSLD et les résidences pour aînés » à l'ordre du jour du 47e Congrès de l'AREQ.

Proposition rejetée

20. Questions diverses

20.1 Comité sur la relève ainsi que sur les personnes amies

Michel Tessier mentionne que le conseil d'administration est conscient qu'il y a un problème de relève dans divers secteurs et régions, ce qui fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile de pourvoir les postes au sein des conseils sectoriels. Il indique que depuis quelques années, il y a une diminution significative du nombre de secteurs par le regroupement de deux secteurs et que le bassin de membres potentiels est réduit étant donné que plusieurs syndicats de la CSQ se sont désaffiliés.

Il fait part de la résolution prise lors du conseil d'administration du 19 mai 2021 (CA-20-21-D-66) voulant que les deux comités mis en place par le conseil d'administration, l'un portant sur les personnes amies et l'autre portant sur la relève, se poursuivent afin d'identifier des pistes de solution avant le prochain Congrès de l'AREQ, prévu en 2023. Que des rapports d'étape des travaux soient remis aux instances appropriées dans les délais requis afin de pouvoir confier au comité national des statuts, s'il y a lieu, un mandat de modifications des statuts qui seraient mises au jeu pour consultation des instances et adoption lors du prochain Congrès de l'AREQ.

20.2 Indexation

Denis-Jocelyn Roy mentionne qu'il a demandé l'ajout de ce point pour s'assurer qu'on parlerait de l'indexation lors du Congrès. Il indique qu'il a apprécié l'intervention de Lise Lapointe qui faisait part des stratégies mises en place en rapport avec ce dossier et il a constaté que ce n'est pas toujours évident. Il demande aux membres du CA nouvellement élus d'intervenir auprès du gouvernement Legault afin que le dossier de l'indexation qui traîne depuis trop longtemps et les personnes aînées fassent partie de son plan de relance économique.

21. Discours de clôture

Lise Lapointe félicite les personnes déléguées pour leur adaptation à ce congrès virtuel ainsi que les dizaines de personnes qui ont travaillé d'arrache-pied en arrière-scène pour s'assurer du bon fonctionnement de l'événement.

Elle mentionne que c'est pour elle un grand honneur et un réel privilège d'assumer un second mandat comme présidente de l'AREQ. Elle remercie également les personnes qui ont manifesté le désir d'être élu à l'exécutif. Elle indique qu'elle a aussi une pensée pour les deux personnes qui n'ont pas été élues, l'une au poste de 1re vice-présidente et l'autre au poste de secrétaire. « Votre déception est sans doute à la hauteur de l'engagement et de la passion que vous souhaitiez offrir à l'Association et à ses membres. Je vous remercie pour votre engagement au service de notre association. Nous aurons l'occasion de vous saluer et de vous remercier en personne, dans un avenir rapproché. »

Elle exprime sa profonde tristesse devant la série d'événements survenus ces dernières années en lien avec les peuples autochtones, notamment l'horreur de la récente découverte des restes de 215 enfants autochtones. Elle indique que l'AREQ versera un don à l'organisme Femmes Autochtones du Québec.

Elle mentionne que les défis qui guettent l'AREQ sont de taille, que la pandémie a mis en lumière de nombreuses lacunes dans la société et qu'il y a une volonté de plus en plus affirmée des aînés de pouvoir vivre le plus longtemps possible dans leur domicile. Elle termine en mentionnant : « La pandémie sera bientôt derrière nous. Je vais peut-être vous surprendre en disant que je n'espère pas un retour à la normale, car la norme n'est pas digne de celles et de ceux qui ont bâti le Québec. Profitons donc de ce moment historique pour bâtir quelque chose de meilleur et de plus juste, pour les aînés d'aujourd'hui et de demain. »

22. Levée de l'assemblée

DÉCISION 20-21-D-36
Il est proposé par Lise Lapointe, appuyée par Hermel L'Italien, de lever l'assemblée.

Proposition adoptée à majorité

ADOPTÉ le _____

_____ Présidente

_____ Secrétaire